



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mardi 24 mars 2026 – 20h15 – Foyer de la Grande Salle**

Présidence : Mme Carolien TERINK HUNZIKER

Personnes excusées : Mmes Doris CHRISTEN et Amandine COULLARD-DESCOS ainsi que MM. Edgar DIEPERINK, Maxime JAQUILLARD, Corentin PASCHE et Jean-Marie RENAUD.

Personne absente : *aucune*

* * *

Mme la Présidente Carolien TERINK HUNZIKER souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **39** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

La Présidente demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour se présente comme suit :

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Adoption du procès-verbal du 9 février 20262. Communications du Bureau3. Préavis 01-2026 : Réfection du chemin de Beauregard : Demande de crédit, rapport de la commission des finances4. Préavis 01-2026 : Réfection du chemin de Beauregard : Demande de crédit, rapport de la commission des finances5. Informations de la Municipalité6. Divers et propositions individuelles |
|---|

1. Adoption du procès-verbal du 9 février 2026

La Présidente demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions. La Présidente remercie son rédacteur.



2. Communications du Bureau

La Présidente remercie l'ADIG pour l'organisation de ses soirées « jeux de société » ainsi que le Club sports-loisirs de Gimel pour l'organisation du trail qui s'est déroulé le week-end dernier.

Dates à venir

- Pâques : fontaines décorées dans le village
- 28 mars : carnaval sur le thème « Vive le printemps »
- 29 mars : 2^e tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat
- 8 avril : soirée jeux de société organisée par l'ADIG
- 25 avril : repas de soutien en faveur de l'Atelier Gospel
- 6 mai : séance du Conseil communal

D'autres événements sont également prévus à terme, à savoir :

- la visite des habitants de Gimel-les-Cascades durant le week-end de l'Ascension
- notre dernière séance du Conseil communal extra-muros dans la salle du Grand Conseil le 18 juin
- le Tir du Conseil le 16 septembre

3. Préavis 01-2026 : Réfection du chemin de Beauregard : Demande de crédit, rapport de la commission des finances

La Présidente passe la parole à M. Florian MAGNIN, rapporteur, qui donne lecture intégrale du rapport de la commission des finances.

La discussion est renvoyée au point 3 de l'ordre du jour.

4. Préavis 01-2026 : Réfection du chemin de Beauregard : Demande de crédit, rapport de la commission des finances

La Présidente passe la parole à M. David WYSS, rapporteur, qui donne lecture intégrale du rapport de la commission *ad hoc*.

La commission constate la présence d'une coquille dans la conclusion n°2 du préavis municipal et se propose de l'amender comme suit :

2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection ~~de la route de la Repentance~~ du chemin de Beauregard

La Présidente informe l'Assemblée que l'amendement est recevable et rappelle le processus de vote en cas d'amendement.

La parole est donnée à l'Assemblée s'agissant de cet amendement.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente fait voter l'amendement.

Par **38 OUI**, **0 NON** et **0 ABSTENTION** l'amendement est **accepté**



La parole est donnée à l'Assemblée s'agissant du fond du préavis

Mme Sophie CROISIER : relève qu'il y a une habitation et deux bâtiments en ruine aux abords du chemin et non trois habitations. Qu'en est-il ?

M. Denis HUMBERT : confirme que ces bâtiments ne sont pas en état d'être habités, mais ils ont une vocation d'habitation. A partir de là, s'ils venaient à être rénovés et habités, le déneigement du chemin devrait alors être fait par la commune, ce qui est impossible en l'état compte tenu de l'état du chemin.

Mme Sophie CROISIER : ne s'agit-il pas de bâtiments agricoles ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : confirme qu'il s'agit de bâtiments agricoles, ce qui ne veut pas dire qu'un jour ils ne seront pas à nouveau desservis. En cas de vente parcellaire, ces bâtiments pourraient être réaffectés à l'habitation agricole.

M. Marc GUILLET : demande s'il existe d'autres variantes pour le revêtement du chemin, autres que bitumineux ? Par exemple du tout-venant comme à Saubraz ou du ciment ?

M. Philippe REYMOND : la variante retenue est imposée par le système des améliorations foncières si l'on veut être éligible au taux de subventionnement de 75%. Autre exigence, la chaussée doit être élargie à trois mètres, contre deux virgule cinq mètres à l'heure actuelle.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente fait voter les conclusions amendées comme suit :

Le Conseil communal décide :

1. *D'autoriser la Municipalité à modifier le tracé de la route (selon mise à l'enquête du 24 décembre 2025 au 22 janvier 2026).*
2. *D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du chemin de Beauregard.*
3. *D'allouer un crédit maximum de Fr. 892'000.00 TTC, subventions cantonales et fédérales non déduites, pour exécuter ces travaux.*
4. *De financer ce crédit par un emprunt correspond au montant définitif des travaux dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours et/ou par la trésorerie courante.*
5. *De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts de la dette et de l'amortissement.*

Par **36 OUI**, **0 NON** et **2 ABSTENTIONS** le préavis 01-2026 **est accepté**.

M. Philippe REYMOND : remercie le Conseil communal pour sa confiance en vue de la rénovation du programme routier communal. Tout sera mis en œuvre pour que le crédit ne soit pas dépassé à l'instar des autres projets routiers qui n'ont connu aucun dépassement au cours de ces dix dernières années. Les prix ont en outre pu être bloqués ce qui permet de limiter les effets liés à la hausse des prix de l'énergie.

5. Informations de la Municipalité

M. le Syndic Philippe REZZONICO :

Le 1^{er} tour des **élections communales** aura lieu le 27 septembre 2026. Une séance d'information destinée à la population des communes fusionnées sera organisée le moment venu en présence de la DGAIC.

Le bouclage de l'**exercice 2025** est en cours et devrait vraisemblablement se solder par un résultat à l'équilibre.



Mme Anne-Laurence BERGER :

L'**éclairage du terrain de foot n°1** est désormais entièrement équipé de LED. Le second terrain le sera dans le courant de l'année.

Concernant le **bus du centre des jeunes**, au 17 mars 2026, le kilométrage se montait à 8'467 Km comprenant une dizaine de sorties, six activités durant les vacances, la semaine de camp d'été. Il a également été utilisé pour le déménagement du centre des jeunes, pour des formations, pour deux sorties extra-muros de la Municipalité ainsi que pour les courses.

M. Laurent GUIGNARD :

Le **toit solaire du bâtiment de l'UAPE** a produit, pour l'année 2025, 56'800 kWh avec une autoconsommation de 41'483 kWh, soit 73%. Pour rappel, l'objectif visait la production de 55'000 kWh/an avec une autoconsommation espérée de 50%. Sur l'ensemble des sites reliés au toit solaire, l'autoconsommation a couvert 24% des besoins d'électricité des sites concernés.

M. Heinz FORRER :

Avec le soutien de deux personnes du centre des jeunes, la **ressourcerie** a été aménagée le 7 mars dernier en vue de l'ouverture le 14 mars. Deux ouvertures ont été proposées à ce jour et les retours sont positifs. La ressourcerie sera ouverte les 1^{er} et 3^e samedis du mois de 9h à 14h45. Les dates seront publiées sur le site internet de la commune, ainsi que la charte d'utilisation.

Une réunion avec le bureau d'étude s'est tenue au sujet du **PECC** et sera suivie d'une séance d'information destinée à la commission climat et environnement d'ici le mois de mai.

M. Philippe REYMOND :

La pose de la **signalisation et du marquage au sol sur la route d'Aubonne et la route de Saubraz** dépendra des conditions climatiques et interviendra entre avril et mai. Il en va de même s'agissant du **chemin de la Repentance**.

Des problèmes sont constatés au niveau de l'éclairage public sur **l'avenue de la Rosière**. De plus, des affaissements sont constatés en particulier au carrefour entre l'avenue de la Rosière et le chemin du Moulinet. Afin de coordonner ces différentes actions, une étude a été demandée pour la section allant du passage piéton devant le collège du Marais jusqu'au chemin perpendiculaire menant au terrain de foot. Des sondages seront effectués pour prévenir d'autres affaissements.

La commission *ad hoc* chargée de rédiger un rapport à la suite des **ateliers participatifs concernant la Place de la Vernette** sera reçue demain soir par la Municipalité en vue de la validation finale du rapport qui sera ensuite rendu public.

L'assainissement de la **parcelle 363** située à la sortie du village sur la route de Rolle a pu être réalisé ce qui a permis le démontage des portes-à-cabines qui s'y trouvaient.



6. Divers et propositions individuelles

M. Olivier SCHÄR : demande si l'étude portant sur l'**avenue de la Rosière** comprendra également une analyse sur les trottoirs adjacents qui sont inondés par temps de pluie les rendant impraticables sans bottes.

M. Philippe REYMOND : confirme que l'étude portera également sur le cheminement piétonnier. Les arbres qui bordent l'avenue ont également contribué, avec le temps, à déformer les trottoirs.

Mme Carole BOURGEOIS : remercie Mme Anne-Laurence BERGER pour la transmission des informations concernant le **bus du centre des jeunes**. Qu'en est-il du financement pour l'année 2026 ?

Mme Anne-Laurence BERGER : les recettes publicitaires réalisées l'année dernière permettent, pour partie, de financer le leasing de l'année 2026. Des réflexions sont en cours pour compléter le solde restant.

M. Serge KURSNER : relève que le **chemin de la Fruitière**, utilisé par des camions lors de la construction de la ferme au sud du chemin Magnin est très endommagé. Il devait être réhabilité aux frais de l'entrepreneur à la fin de la construction de la ferme. Deux ans plus tard, rien n'a encore été entrepris.

M. Philippe REYMOND : confirme que des réserves ont été faites à la fin des travaux. Ces réserves datent de l'automne dernier et le bureau Sabert est en charge du dossier. La réfection devrait intervenir au mois de mai et les frais seront mis à la charge de l'entreprise.

M. Andrea TASINATO : relève que des **contrôles de vitesse** ont eu lieu dans des **zones 30 km/h** du village conduisant à des verbalisations, voire à des retraits de permis. Est-ce exact ? Dans l'affirmative, est-ce à la demande de la Commune ? A qui revient le produit des amendes prononcées ?

M. Philippe REYMOND : les zones 30 km/h sont éligibles aux contrôles. Dans le cas d'espèce, ils ne sont pas intervenus à la demande de la Municipalité qui ne sait pas non plus quand et où ces contrôles interviennent. D'autres interventions ont eu lieu, en revanche, à l'initiative de la commune comme par exemple au chemin des Ânes ayant donné lieu à des verbalisations pour un total de 4'800 francs. Le stationnement fait également l'objet de contrôles réguliers.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : explique qu'il existe un partenariat avec la sécurité d'Aubonne qui passe régulièrement dans le village pour effectuer des contrôles. Certains membres du personnel communal sont également habilités à prononcer des amendes. Un montant de l'ordre de 8'000 à 10'000 francs est inscrit au budget communal.

M. Nicolas JACQUIER : constate que les plaques nominatives de certaines rues ont récemment disparu.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : confirme qu'elles ont été retirées par la voirie communale pour être entretenues.

Mme Sophie DEBONNEVILLE : demande où en est l'avancement des **travaux de l'Hôtel de l'Union** ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO : confirme que les travaux se déroulent relativement bien et dans le respect des délais. Une ouverture pour l'automne prochain est envisagée. Des questions de stationnement pour les entreprises à proximité du chantier se sont posées. La commune a proposé des places de stationnement sur le parking de la Vernette pour y remédier.

M. Eric MARCHESE : s'étonne que la **ressourcerie** ne soit ouverte que deux samedis par mois.

M. Heinz FORRER : il s'agit là d'une période test. Le budget permet de financer la présence du personnel deux jours par mois pour l'instant. Il n'est pas exclu d'étendre la mesure à tous les samedis dans un horizon de six mois en fonction du succès rencontré par ce projet. Quatre jeunes sont actuellement engagés dans le cadre de cette action.



Conseil communal de Gimel

M. Eric MARCHESE : trouve qu'il serait plus simple de laisser un accès libre à la ressourcerie durant l'ouverture de la déchèterie sans requérir la présence permanente d'un gardiennage.

M. Heinz FORRER : l'expérience nous a montré que si on laisse la ressourcerie ouverte sans surveillance, en l'espace de deux heures, il y a du désordre partout. Mais, nous prenons note du besoin d'ouvrir davantage.

M. Stéphane BOURGEOIS :

1) s'agissant de l'ouverture prévue cet automne du **bâtiment de l'Hôtel l'Union**, une liste d'attente en faveur des personnes éligibles est-elle prévue et comment la communication sera faite auprès du public visé ? On peut imaginer qu'un délai est nécessaire pour permettre aux futurs locataires d'organiser leur déménagement et restituer leur logement actuel.

2) concernant la **route d'Aubonne**, il avait été évoqué lors de l'étude du préavis la pose d'une bande cyclable. Est-ce toujours d'actualité ?

M. le Syndic Philippe REZZONICO :

1) pour l'instant, l'attention se concentre sur la réalisation des travaux. La commune a d'ores et déjà reçu des demandes de logement de personnes intéressées. Ce sujet sera abordé à la rentrée scolaire.

M. Philippe REYMOND :

2) l'autorité compétente a confirmé pas plus tard qu'hier que la route était éligible pour la pose d'une bande cyclable. La commune entend dès lors se conformer à la procédure qui lui permettra de poser ladite bande.

M. le Syndic Philippe REZZONICO :

2) précise que la commune a été informée que le canton développe actuellement une stratégie cantonale pour les vélos impliquant des subventions pour certains aménagements cyclables.

Après le contre-appel, la Présidente lève la séance, il est 21h05.

La Présidente

Le Secrétaire

Carolien Terink Hunziker

Florian Magnin